

Séance extraordinaire du 1 octobre 2009



2009-10
246

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce jeudi 1er octobre 2009, à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy
Siège # 2 M. Richard Morin
Siège # 3 M. Normand Pouliot

Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 5 M. Claude Grondin
Siège # 6 M. Richard Fluet

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Après la vérification du quorum, la mairesse déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

2009-10
247

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu unanimement de renoncer à l'avis de convocation de cette séance spéciale.

Adopté unanimement.

2009-10
248

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Constatation de la validité de l'avis de convocation
- 2 - Renonciation à l'avis de convocation
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 - Session spéciale du 23 septembre 2009
- 5 - Bordereau de correspondance
- 6 - Sécurité publique
 - 6.1 - Dépôt des procès verbaux des rencontres des membres du comité incendie
 - 6.2 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en septembre 2009 et des engagements du mois suivant
- 7 - Loisirs - tourisme
 - 7.1 - Rapport mensuel d'activités du mois précédent et prévisions du mois courant
- 8 - Urbanisme développement du territoire
 - 8.1 - Dépôt des procès verbaux du comité d'urbanisme
 - 8.2 - Programme de revitalisation demande de remboursement du droit de mutation
- 9 - Finance - gestion des services
 - 9.1 - Comptes du mois de septembre et engagements financiers du mois suivant
 - 9.2 - Rapport des heures supplémentaires du mois de septembre 2009
 - 9.3 - Dons et commandites
 - 9.4 - Budget 2010 Régie Intermunicipale
 - 9.5 - Règlement 43-09, emprunt de 5 264 400 \$, régie inter municipale
 - 9.6 - Autorisation des réaffectations budgétaires
- 10 - Clôture et levée de la session

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour ci-haut avec les modifications et ajouts suivants:

- 8.3 - Autorisation de démarches à la CPTAQ
- 9.7 - Réalisation complète de l'objet des règlements (annulation de plusieurs soldes résiduels)
- 9.8 - Déploiement des conteneurs à récupération de la régie inter municipale de Beauce Sud
- 9.9 - Ressourcerie Beauce Sartigan
- 10.0 - Période de questions
- 11.0 - Clôture et levée de la session

Adopté unanimement,

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

04.01 - SESSION SPÉCIALE DU 23 SEPTEMBRE 2009

4.1 - SESSION SPÉCIALE DU 23 SEPTEMBRE 2009:

Copie du procès-verbal de la session spéciale du conseil tenue le 23 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 23 septembre 2009, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Modifications:

Résolution # 2009-09-239 Le nom du projet devrait être "Centre Culturel" au lieu de "Amphithéâtre extérieur du Centre Culturel"

Adoptée unanimement.

05 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

5 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES :

Dépôt du bordereau de correspondances, session d'octobre 2009. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

06 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

**2009-10
250**

06.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DES RENCONTRES DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE

6.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DES RENCONTRES DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE:

Le directeur général dépose le procès verbal de la rencontre comité incendie tenue le 9 septembre 2009

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la rencontre du comité incendie tenue le 9 septembre 2009 et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

**2009-10
251**

06.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN SEPTEMBRE 2009 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT

6.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN SEPTEMBRE 2009 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT:

Attendu l'étude par le Comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le Service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du Comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de septembre 2009 pour un montant de 4 058,92 \$.
- les engagements du mois d'octobre 2009 reliés au service d'incendie, au montant de 3 575.00 \$.

Adoptée unanimement.

07 - LOISIRS - TOURISME

7- LOISIRS - TOURISME

07.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT

7.1 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT :

Le directeur général dépose un rapport mensuel d'activités du mois d'août et septembre ainsi qu'un rapport prévisionnel du mois d'octobre, préparé par la directrice en loisirs.

08 - URBANISME DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8 - URBANISME DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2009-10
252

08.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME
8.1 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME:

Le directeur général dépose les procès verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme, tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter les procès verbaux des réunions suivantes du comité d'urbanisme et des recommandations qu'ils contiennent:

- Réunion du 22 septembre 2009

Adoptée unanimement.

2009-10
253

08.02 - PROGRAMME DE REVITALISATION DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU DROIT DE MUTATION
8.2 - PROGRAMME DE REVITALISATION DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU DROIT DE MUTATION ;

Recommandation, par le comité d'urbanisme, de 1 (une) demande de remboursement des droits de mutation mobilières prévu au programme de revitalisation:

- **Mme Ginette Vienneau et M. Georges Morin**, achat de la propriété située au 346, 8^{ème} Rue Ouest, année de construction 1880, montant du droit de mutation 304.40 \$.

Le comité recommande au conseil municipal de bien vouloir accepter cette demande de remboursement.

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de remboursement dans le dossier soumis lors de cette session et d'en effectuer le paiement.

Adoptée unanimement.

2009-10
254

08.03 - AUTORISATION DE DÉMARCHES À LA CPTAQ
8.03 - AUTORISATION DE DÉMARCHES À LA CPTAQ

Attendu que le conseil de cette municipalité a adopté les résolutions:

- 2009-07-179 concernant l'acquisition de parcelles de terrain, des lots 19-21 et 22 du Rang 12 Sud de la division cadastrale du canton de Shenley, appartenant à Gestion PHQ inc.
- 2009-08-196 concernant l'acquisition d'une parcelle du lot 19-9 du Rang 12 Sud de la division cadastrale du canton de Shenley, appartenant à M. Rosaire Coulombe et Mme Ginette Fortin.

Attendu que toutes ces parcelles sont situées en zone agricole:

- que certaines font l'objet d'une autorisation d'utilisation à d'autres fins que l'agriculture
- que d'autres bénéficient de droits acquis liés à l'immeuble du Moulin Blanc sans pour autant que ces droits soient clairement identifiés, transférables et subdivisibles.

Attendu que les propriétés adjacentes suivantes pourraient également être concernées par une démarche auprès de la CPTAQ:

- Le lot 19-8-1, du Rang 12 Sud, de la division cadastrale du canton de Shenley, appartenant à M. François Labonté (29030-7291-39-4191)
- Le lot 19-6, du Rang 12 Sud, de la division cadastrale du canton de Shenley, appartenant à Mme Ange Aimée Robert (29030-7291-49-4898)
- Le lot 19-7, du Rang 12 Sud, de la division cadastrale du canton de Shenley, appartenant à M. André Vigneault (29030-7291-59-2100)

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu à l'unanimité de mandater la direction générale afin de déposer, au nom des propriétaires ci-haut mentionnés, pour les propriétés identifiées, une demande d'autorisation à d'autres fins que l'agriculture sur la base des droits acquis et de l'usage exclusif de ces propriétés à d'autres fins que l'agriculture. Il s'agit des lots suivant du Rang 12 Sud, canton de Shenley:

- 19 appartenant à Gestion PHQ inc.
- 19-8-1 appartenant à M. François Labonté
- 19-6 appartenant à Mme Ange A Robert
- 19-7 appartenant à M. André Vigneault
- 19-9 appartenant à M. Rosaire Coulombe et Mme Ginette Fortin

Il est également résolu unanimement d'autoriser la direction générale à recourir aux services de M. Gilles Thibault, conseiller en zonage agricole, pour la préparation du dossier et la représentation des différentes parties prenantes auprès de la CPTAQ.

Enfin il est également unanimement résolu que la municipalité de La Guadeloupe assume entièrement les coûts liés aux services du consultant et les tarifs administratifs pouvant être facturés par la CPTAQ.

Adopté unanimement

09 - FINANCE - GESTION DES SERVICES

9 - FINANCES - GESTION DES SERVICES :

**2009-10
255**

09.01 - COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT

9.01- COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2009 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT:

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet et résolu à l'unanimité

- que les comptes du mois de septembre 2009, au montant total de 241,581.24 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	36 047 ,09\$
• Comptes à payer	62 175,41\$
• Salaires nets versés	22 162,23 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>11 962,36\$</u>
• Total	132 347,09\$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois d'octobre 2009 pour un montant total de 70 280,00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

09.02 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2009

9.02 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2009 :

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de septembre 2009

**2009-10
256**

09.03 - DONS ET COMMANDITES

9.03 - DONS ET COMMANDITES :

Dépôt de demandes de dons et commandites

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet et résolu à l'unanimité d'accepter, selon la description apparaissant ci-après, les demandes de dons et commandites suivantes:

- Billets pour concert au profit de La Fabrique de La Guadeloupe, pour un montant de 50\$
- Don de 100 \$, pour l'achat de prix de présence, pour le défi-marche-santé, Rendez vous d'automne Kino-Québec.
- Campagne annuelle de la fondation du Centre Hospitalier Beauce Etchemin, don de 100\$

Adopté unanimement.

**2009-10
257**

09.04 - BUDGET 2010 RÉGIE INTER MUNICIPALE

9.4 - BUDGET 2010 RÉGIE INTERMUNICIPALE:

Attendu qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal une régie inter municipale doit transmettre, avant le 1er octobre, chaque année pour le prochain exercice financier, son budget à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence.

Attendu le tableau comparatif 2009-2010 des quote parts déposées par la régie inter municipale de Beauce Sud

Attendu que la régie a refusé la demande de désistement de la municipalité La Guadeloupe

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et unanimement résolu d'adopter le budget de la Régie Intermunicipale de Beauce Sud, pour l'exercice 2010, prévoyant les tonnages et les quote parts suivantes:

Tonnage: 691 Tonnes métriques de déchets enfouis

Coûts d'opération: 62,190 \$

Coûts de recyclages: 52,670 \$

Total: 114,860 \$

Adopté unanimement

**2009-10
258**

09.05 - RÈGLEMENT 43-09, EMPRUNT DE 5 264 400 \$, RÉGIE INTER MUNICIPALE

9.05 - RÈGLEMENT 43-09, EMPRUNT DE 5 264 400 \$, RÉGIE INTER MUNICIPALE

Attendu l'adoption, par le conseil d'administration de la Régie Inter municipale de Beauce Sud du règlement 43-09

"Décrétant des travaux estimés à 5,264,400 \$ afin d'effectuer divers travaux de renforcement du système de traitement des eaux de lixiviation et des travaux nécessaires au captage et au traitement des biogaz, de même que des travaux de recouvrement final de cellules complétées dans la zone H du lieu d'enfouissement de la Régie et, pour ce faire, autoriser un emprunt n'excédant pas 5,264,400\$ remboursable sur une période maximale de cinq (5) ans, pour un montant de 1,340,000\$, et sur une période maximale de 20 ans, pour un montant de 3,924,400\$, afin d'en acquitter les coûts".

Attendu les demandes répétées de la municipalité La Guadeloupe quant à la nécessité d'un processus de réflexion stratégique préalable à l'autorisation de ces travaux...processus qui n'a pas été même amorcé.

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot et unanimement résolu de rejeter le règlement 43-09 et d'aviser la Régie Inter municipale de Beauce Sud que la municipalité de La Guadeloupe s'objecte à son adoption.

Adopté unanimement

2009-10
259

09.06 - AUTORISATION DES RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES

9.6 - AUTORISATION DES RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES

Attendu le procès verbal du comité plénier, tenu le 2009-09-28, afin de réviser la situation budgétaire de la municipalité de La Guadeloupe, lequel est annexé aux présentes sous la cote 9.5

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin et unanimement résolu d'autoriser les corrections budgétaires suivantes:

Revenus:

• Subvention à recevoir PNR2	+ 50,000\$
• Petite séduction	+ 8,000\$
• Vente d'actifs	+ 4,000\$
○ Total	<u>+ 62,000\$</u>

Dépenses:

• 02-130-00-143 Vérification	+ 10,000\$
• 02-320-00-519 Balayage de rues	+ 5,000\$
• 02-412-00-681 Électricité traitement de l'eau	+ 3,000\$
• 02-610-00-400 Urbanisme, services prof.	+ 10,000\$
• 02-701-30-420 Assurances Aréna	+ 4,000\$
• 02-701-30-681 Électricité Aréna	+ 10,000\$
• 02-701-30-632 Gaz propane	+ 4,000\$
• 02-702-90-349 Petite séduction	+ 10,000\$
• 02-702-95-970 Bibliothèque	+ 6,000\$
○ Total	<u>+ 62,000\$</u>

Adopté unanimement

2009-10
260

09.07 - RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS (ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES)

9.07 - RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS (ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES):

ATTENDU QUE la municipalité de La Guadeloupe a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU' une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU' il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU' il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

Que la Municipalité de La Guadeloupe modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;

Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que, la Municipalité de La Guadeloupe informe le ministre des Affaires municipales et des Régions que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que, la Municipalité de La Guadeloupe demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et des Régions.

Adopté unanimement

**2009-10
261**

09.08 - DÉPLOIEMENT DES CONTENEURS À RÉCUPÉRATION DE LA RÉGIE

9.08 - DÉPLOIEMENT DES CONTENEURS À RÉCUPÉRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE BEAUCE SUD

Attendu que, la Régie inter municipale de Beauce Sud se prépare à remplacer les conteneurs à matériel recyclable par de nouveaux qui seront sa propriété, sur l'ensemble des territoires de ses municipalités membres;

Attendu que, pour le territoire de la municipalité de la Guadeloupe, la livraison se distribuerait comme suit:

Conteneurs de 2 verges
Conteneurs de 4 verges
Conteneurs de 6 verges
Conteneurs de 8 verges
Conteneurs de 9 verges

Attendu que, dans ce dossier, la municipalité de la Guadeloupe a toujours soutenu:

- qu'il n'y avait aucun avantage pour la Régie à se substituer à l'entreprise privée, dans le domaine du recyclage.
- que par une entente, avec l'entreprise privée, il aurait été possible d'atteindre ou de dépasser les cibles de réduction de coûts.

Attendu que, la municipalité souhaite démontrer, par l'exemple, le bien fondé de ses arguments.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluét et résolu à l'unanimité d'aviser la Régie inter municipale de Beauce Sud:

- de n'effectuer aucune livraison de conteneur à recyclage sur le territoire de la municipalité de La Guadeloupe
- de prendre acte que la municipalité fournira gratuitement à ces commerces et industries les conteneurs à recyclage à compter du 1 juillet 2010

Adopté à l'unanimité

09.09 - RESSOURCERIE BEAUCE SARTIGAN

9.09 - RESSOURCERIE BEAUCE SARTIGAN

Le conseiller au siège numéro 3, M. Normand Pouliot questionne le fait que l'exemption de taxe dont devrait bénéficier la Ressourcerie, comme organisme de charité exempté, pour les exercices 2008 et 2009 n'a pas encore été appliqué.

Le directeur général fait valoir qu'il ne contrôle pas les mises à jour du rôle d'évaluation. C'est là un processus relevant de la MRC. Tous les documents ont été transmis au service d'évaluation. Lorsque la mise à jour sera émise par MRC les crédits seront émis pour chacune des années, en tenant compte des parties imposables de l'immeuble s'il y a lieu.

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10. - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2009-10
262**

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu unanimement que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 21.00 hrs

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.